

Partie 3

RENTES, PENSIONS, ALLOCATIONS

AVANT-PROPOS28

RENTES, PENSIONS ET ALLOCATIONS VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Synthèse 29
Historique sur 10 ans 29
Carte du monde 30

PENSIONS DE VIEILLESSE

Focus sur les 50 premiers pays de résidence 31
Historique sur 10 ans 33

ALLOCATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Focus sur les 50 premiers pays de résidence 34
Historique sur 10 ans 36

RENTES D'AT-MP

Focus sur les 25 premiers pays de résidence 37
Historique sur 10 ans 38

PENSIONS D'INVALIDITÉ

Focus sur les 25 premiers pays de résidence 39
Historique sur 10 ans 40

CAPITAUX DÉCÈS

**Focus sur les 20 premiers pays de résidence
et historique sur 10 ans** 41



AVANT-PROPOS

Les rentes, pensions et allocations détaillées dans ce chapitre correspondent aux montants réellement versés au cours de l'année 2023 (nets de cotisations et de C.S.G., et nets d'impôts, sauf les rentes d'AT-MP et les capitaux décès qui sont exonérés de tous prélèvements sociaux et d'impôt) par les organismes français de sécurité sociale, et non les montants dus au titre de 2023. Toutefois, pour les pensions de vieillesse, la Cnav utilise désormais, pour produire ses statistiques, une méthode basée sur les droits ouverts au 31 décembre. Ainsi, il ne s'agit plus de données comptables (versements tenant compte des indus, rappels, acomptes ou annulations), mais de montants calculés à partir de la validité des droits des pensionnés.

En ce qui concerne les effectifs, il s'agit du nombre de bénéficiaires différents ayant un droit ouvert au 31 décembre 2023 (titulaires d'une rente d'AT-MP ou d'une pension d'invalidité) ou ayant perçu une prestation en 2023 (capital décès ou allocation de veuvage). Cependant, s'agissant plus particulièrement des pensions de vieillesse et des allocations de retraite complémentaire, le « nombre » s'entend comme étant celui des droits en cours de validité au 31 décembre. En effet, l'assuré qui a cotisé à plusieurs régimes de retraite au cours de son parcours professionnel bénéficie du versement d'une pension et/ou d'une allocation par chacun de ces régimes : il est appelé polypensionné et est alors compté plusieurs fois.

Ces rentes, pensions et allocations dues par la France à des bénéficiaires résidant à l'étranger sont versées directement aux intéressés par les institutions françaises débitrices, à l'exception du Mali.

En effet, les paiements des pensions de vieillesse à destination du Mali sont effectués aux bénéficiaires par l'intermédiaire de l'organisme de liaison du pays de résidence.

En outre, quel que soit son pays de résidence hors de France, le titulaire d'une prestation peut demander que cette dernière soit versée sur un compte bancaire en France ou à l'étranger.

Les statistiques qui suivent sont présentées en cinq sous-parties : les pensions de vieillesse, les allocations de retraite complémentaires, les rentes d'AT-MP, les pensions d'invalidité et les capitaux décès. Dans chacune de ces sous-parties sont affichées les données des 20, 25 ou 50 principaux pays de résidence des assurés.

Enfin, les nombres et montants 2023 des allocations de veuvage sont intégrés à la synthèse générale de la présente partie. Cependant, ces données, qui sont collectées principalement auprès du régime général, ne font pas l'objet cette année d'une sous-partie du fait de leur caractère non exhaustif.

Évolution du périmètre des données affichées depuis 10 ans

Pensions de retraite de base

2014	2021	2022	2023
<ul style="list-style-type: none"> • Régime général • Régime agricole (salariés et exploitants) • Régime minier • Régime des indépendants • Régime des marins • Régimes des professions libérales et des avocats • Autres régimes spéciaux : <ul style="list-style-type: none"> - EDF-GDF - RATP - SNCF - Banque de France - Employés et clercs de notaire - Opéra national de Paris - Comédie française - Chemins de fer secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> + Retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers 	<ul style="list-style-type: none"> + Retraite des fonctionnaires d'État 	<ul style="list-style-type: none"> + Régime des cultes

Allocations de retraite complémentaire

2014	2019	2020	2021	2023
Régime Agirc-Arrco	<ul style="list-style-type: none"> + Régime des professions libérales et des avocats 	<ul style="list-style-type: none"> + Régime des exploitants agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> + Retraite des agents contractuels de la fonction publique (Ircantec) 	<ul style="list-style-type: none"> + Régime des artistes-auteurs + Régime des personnels navigants de l'aéronautique civile

LES RENTES, PENSIONS ET ALLOCATIONS VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Synthèse

Zones de résidence	Montant (€)			
	Pension de vieillesse	Allocation de retraite complémentaire	Autres prestations ¹	Total
Pays de l'UE-EEE-Suisse	2 521 942 547	1 166 181 320	100 741 239	3 788 865 107
Pays avec accords bilatéraux	2 442 781 702	944 041 988	63 106 243	3 449 929 932
Pays sans accords bilatéraux	147 408 169	104 462 771	3 643 787	255 514 727
TOTAL 2023	5 112 132 418	2 214 686 079	167 491 269	7 494 309 766
TOTAL 2022	5 068 496 605	2 069 912 809	169 211 130	7 307 620 544
% d'évolution	0,9%	7,0%	-1,0%	2,6%

¹ Rentes d'AT-MP, pensions d'invalidité, allocations de veuvage et capitaux décès.

En 2023, la Cnav n'a pas été en mesure de communiquer ses données en matière d'allocations veuvage.

Chiffres clés 2023

7,49 Md€

de rentes, pensions et allocations ont été versés par la France à ses assurés qui résident à l'étranger.

+2,6%

de prestations servies en comparaison de l'année précédente. À périmètre constant*, la hausse s'établit à 2,2%. Cette hausse s'explique principalement par la revalorisation de plus de 5% des allocations de retraite complémentaire Agirc-Arrco en 2023.

51%

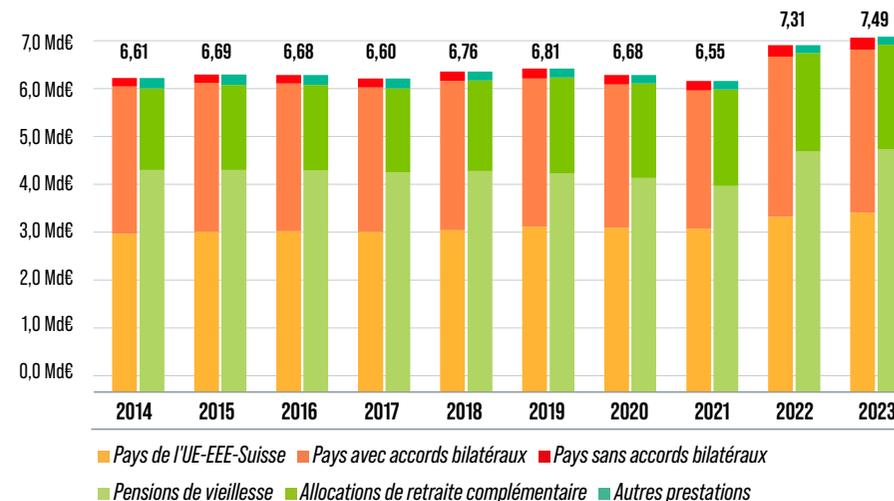
des prestations ont été exportées dans les pays qui appliquent les règlements européens de coordination. Les trois premiers pays de résidence des assurés à l'étranger (Algérie, Portugal et Espagne) ont reçu près de 50% des paiements de la France et les trois suivants (Maroc, Belgique et Italie) 16%.

98%

des paiements français à l'étranger ont concerné le poste de la retraite et 68% les seules pensions de base.

historique sur 10 ans

+15% de rentes, pensions et allocations (montant) sur la décennie



Important : À périmètre constant*, les paiements français de rentes, pensions et allocations à l'étranger ont augmenté de 1,2% en dix ans.

Les pensions de retraite de base ont été revalorisées au cours de cette période de 8,5%, les allocations de retraite complémentaire Agirc-Arrco de 12,6% (dont 4,9% en novembre 2023) et les pensions d'invalidité de 10,7%, mais la diminution du nombre des droits ouverts sur la même période (-16%) a contenu l'effet de ces revalorisations sur les dépenses totales. L'introduction de la LURA (liquidation unique des régimes alignés), en janvier 2017, en réduisant le nombre des nouveaux polypensionnés, est de nature toutefois à amplifier cette baisse du nombre des droits ouverts.

* Évolution du périmètre des prestations affichées : voir page précédente.

LES RENTES, PENSIONS ET ALLOCATIONS VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Carte du monde 2023

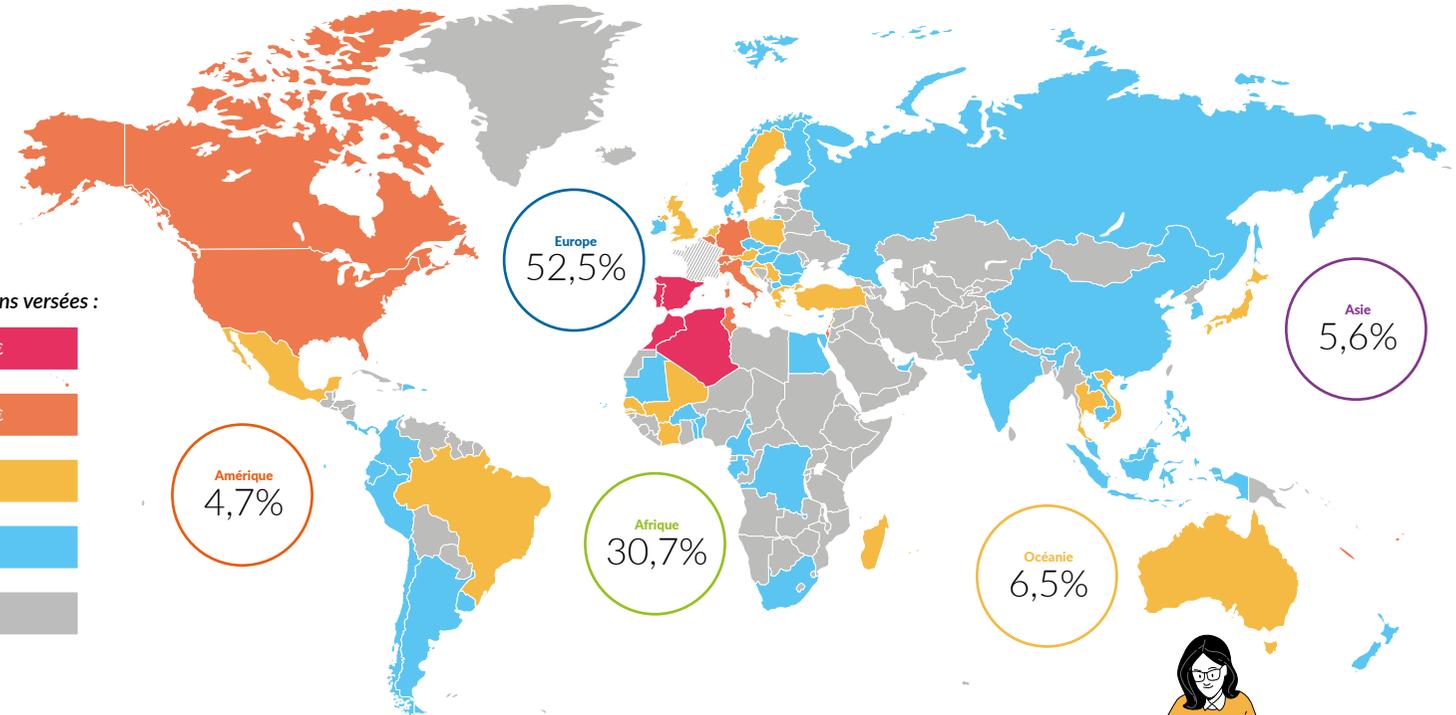
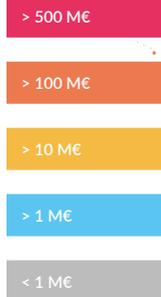
7,5 milliards d'euros

de rentes, pensions et allocations ont été versées par la France à ses assurés qui résident à l'étranger.

+2,6% par rapport à 2022

Important : l'exercice 2023 intègre les données sur la retraite complémentaire des régimes des artistes-auteurs et des personnels navigants de l'aéronautique civile. A périmètre constant, l'évolution annuelle n'est plus que de **+2,2%**.

Prestations versées :



CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'ANNÉE 2023

L'Europe, 1^{er} continent de résidence des assurés français vivant à l'étranger

52% des paiements français à l'étranger, soit 3,9 milliards d'euros, ont été servis en Europe. Ces flux financiers ont été dirigés à plus de 95% dans les pays qui appliquent les règlements européens de coordination. Notamment, le Portugal et l'Espagne, en raison de leurs liens historiques avec la France en matière d'immigration du travail, ont reçu près de 60% des paiements en Europe. En dehors de la zone des règlements européens, Monaco et la Serbie sont les deux premiers pays de résidence des assurés français en Europe (respectivement, en 8^{ème} et 10^{ème} positions). Ces deux pays ont signé une convention bilatérale de sécurité sociale avec la France.

L'Afrique, 2^{ème} continent de résidence

31% des paiements français à l'étranger, soit 2,3 milliards d'euros, ont été transférés en Afrique. Les pays du Maghreb, en raison de leurs liens historiques avec la France en matière d'immigration du travail, ont reçu à eux seuls plus de 90% du flux financier vers l'Afrique (60% pour l'Algérie, 23% pour le Maroc et 9% pour la Tunisie). L'Algérie est le premier pays de résidence des assurés français à l'étranger, tous continents confondus, avec près de 20% des paiements. Le Sénégal, 4^{ème} pays de résidence africain, a reçu un peu moins de 3% des transferts financiers de la France en Afrique et l'Ile Maurice est le seul pays du continent, sans accord bilatéral signé avec la France, à intégrer le top 10 (6^{ème} rang).

L'Océanie, l'Asie (dont Proche-Moyen Orient) et l'Amérique, un groupe homogène de continents de résidence

Entre 5% et 7% des paiements français à l'étranger, soit un total cumulé de 1,25 milliard d'euros, ont été transférés dans ces trois continents. En Océanie, l'importance des paiements exportés par la France, au regard du nombre de ses habitants, s'explique par la forte présence des assurés des régimes français dans les territoires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française. Ces deux territoires représentent près de 95% du flux financier en Océanie. L'Australie, sans accord bilatéral signé avec la France, arrive en 3^{ème} position et représente un peu moins de 5% de ce flux. En Asie, Israël se détache particulièrement des autres pays du continent puisqu'il a reçu un peu plus de 45% du flux financier de ce continent (la Turquie, qui occupe le 2^{ème} rang, n'en a récupéré que près de 15%). De nombreux assurés français partent en effet résider en Israël, notamment au moment de leur retraite. Parmi les cinq premiers pays asiatiques de résidence, deux sont non signataires d'un accord bilatéral avec la France (Thaïlande et Liban, aux 3^{ème} et 5^{ème} rangs). Enfin, en Amérique, les États-Unis et le Canada ont reçu à eux-seuls 70% du flux financier (38% pour les USA et 32% pour le Canada). Le premier pays de résidence sans accord bilatéral est le Mexique qui se positionne au 5^{ème} rang.

LES PENSIONS DE VIEILLESSE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Le montant de la **pension de vieillesse** dépend de la durée d'assurance, du salaire annuel de base et de l'âge de l'assuré au moment de la liquidation de sa pension. On distingue la pension de vieillesse (droit propre) versée au retraité et la pension de réversion (droit dérivé) qui est versée, sous certaines conditions, au conjoint et/ou ex-conjoint(s) survivant(s) et dont le montant correspond à une quotité de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé. On distingue également les pensions au titre de la législation nationale, lorsque la liquidation du droit de l'assuré se fait au titre de la seule législation française de sécurité sociale, généralement parce qu'il a seulement travaillé en France, et les pensions au titre des accords internationaux, lorsque la liquidation de ce droit se fait au titre de la législation française et d'une ou plusieurs autres législations nationales, en application des accords internationaux de sécurité sociale qui prévoient une telle coordination. En effet, les règles de la coordination permettent éventuellement de prendre en compte, au moment de la liquidation de la pension, les périodes d'assurance accomplies dans un autre État comme si elles avaient été effectuées en France.

Focus sur les 50 premiers pays de résidence (1/2)

Rang	Pays ou zones de résidence	Pension de vieillesse		Pension de réversion		TOTAL			dont pensions au titre des accords internationaux				
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Variation 2023/2022	Montant (€)	Variation 2023/2022	Nombre*	Montant (€)		
1	Algérie	138 638	432 284 814	223 133	657 917 976	361 771	↓	1 090 202 790	↓	1 124	0,3%	1 851 461	0,2%
2	Espagne	220 535	604 907 514	83 068	156 315 561	303 603	↓	761 223 075	↓	110 060	36,3%	216 691 030	28,5%
3	Portugal	154 894	739 305 462	57 250	170 419 342	212 144	↓	909 724 804	↑	82 459	38,9%	307 535 813	33,8%
4	Maroc	40 789	212 459 419	57 437	172 283 331	98 226	↑	384 742 750	↑	1 008	1,0%	3 641 002	0,9%
5	Italie	55 054	141 194 253	31 950	64 876 456	87 004	↓	206 070 708	↓	30 166	34,7%	58 081 871	28,2%
6	Belgique	46 727	201 737 737	15 796	42 191 774	62 523	↓	243 929 511	↑	26 212	41,9%	77 575 344	31,8%
7	Allemagne	42 207	111 173 674	11 400	22 021 672	53 607	↓	133 195 346	↑	30 314	56,5%	53 997 786	40,5%
8	Tunisie	22 504	89 552 485	23 196	68 644 537	45 700	↑	158 197 022	↑	2 656	5,8%	5 170 431	3,3%
9	Suisse	23 444	95 459 253	1 334	5 239 167	24 778	↑	100 698 420	↑	14 662	59,2%	42 636 572	42,3%
10	Turquie	10 215	28 936 948	6 262	15 705 379	16 477	↓	44 642 328	↓	220	1,3%	343 748	0,8%
11	Israël	11 866	101 685 047	1 617	8 796 966	13 483	↑	110 482 013	↑	892	6,6%	3 328 500	3,0%
12	États-Unis	12 274	63 829 064	1 034	4 403 717	13 308	↑	68 232 781	↑	410	3,1%	1 263 737	1,9%
13	Serbie	8 092	24 852 417	4 161	9 243 690	12 253	↓	34 096 108	↓	3 020	24,6%	5 154 296	15,1%
14	Québec	10 855	35 544 080	1 222	3 413 665	12 077	↑	38 957 744	↑	3 522	29,2%	11 074 628	28,4%
15	Royaume-Uni	10 954	37 697 591	662	2 498 604	11 616	↑	40 196 195	↑	7 366	63,4%	18 816 005	46,8%
16	Sénégal	4 457	25 671 943	4 415	14 969 260	8 872	↓	40 641 203	↑	34	0,4%	223 716	0,6%
17	Canada	6 652	33 210 409	1 268	3 937 756	7 920	↓	37 148 165	↑	417	5,3%	1 012 350	2,7%
18	Nouvelle-Calédonie	6 741	97 600 321	1 012	9 359 170	7 753	↑	106 959 492	↑	1 232	15,9%	4 533 224	4,2%
19	Polynésie française	6 149	163 125 765	972	13 196 985	7 121	↑	176 322 751	↑	516	7,2%	2 307 382	1,3%
20	Luxembourg	5 309	29 216 275	750	2 450 997	6 059	↑	31 667 271	↑	3 128	51,6%	11 584 621	36,6%
21	Pologne	4 141	13 736 760	1 662	3 874 662	5 803	↑	17 611 422	↑	2 822	48,6%	6 874 985	39,0%
22	Pays-Bas	4 236	10 913 029	396	1 137 541	4 632	↑	12 050 571	↑	3 064	66,1%	6 552 834	54,4%
23	Mali	2 681	6 699 048	1 838	6 258 911	4 519	↓	12 957 958	↓	5	0,1%	9 143	0,1%
24	Australie	3 711	12 318 664	499	1 511 253	4 210	↓	13 829 917	↓	206	4,9%	509 102	3,7%
25	Thaïlande	2 806	34 656 998	244	1 298 722	3 050	↑	35 955 720	↑	205	6,7%	1 235 986	3,4%
26	Japon	2 848	9 653 797	193	628 949	3 041	↑	10 282 746	↑	1 244	40,9%	2 609 050	25,4%

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

Glossaire et sources page 74 et suivantes

Chiffres clés 2023

5,11 Md€

de pensions de retraite ont été versés par la France à ses retraités qui résident à l'étranger, soit environ **1,9%** des dépenses totales françaises en matière de retraite de base, chiffrées à 270 Md€ en 2023 (source : Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale - Résultats 2023).

+0,9 %

de prestations servies en comparaison de l'année précédente. Pour information, les pensions de retraite ont été augmentées de 0,8% en janvier 2023. Par ailleurs, le périmètre des pensionnés a été élargi en 2023 au régime des cultes. A périmètre constant, la hausse est réajustée à **0,7%**.

55 %

des pensions de retraite ont été exportées dans les pays qui appliquent les règlements européens de coordination. En outre, les cinq premiers pays de résidence des retraités ont reçu près des deux tiers des paiements de la France.

23 %

des retraités perçoivent une pension liquidée en application des accords internationaux de sécurité sociale. Ce pourcentage est sensiblement différent selon la zone de résidence : **40%** dans la zone UE-EEE-Suisse et **3%** dans la zone hors UE-EEE-Suisse. Cette disparité tient probablement en partie à la plus grande mobilité professionnelle des retraités vivant en Europe qui ont bénéficié de la liberté de circulation, de séjour et de travail à l'intérieur de l'UE et à la proximité géographique immédiate de certains pays européens avec la France qui a facilité de fait des carrières partagées entre le pays de résidence et la France.

LES PENSIONS DE VIEILLESSE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Focus sur les 50 premiers pays de résidence (2/2)

Rang	Pays ou zones de résidence	Pension de vieillesse		Pension de réversion		TOTAL			dont pensions au titre des accords internationaux			
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Variation 2023/2022	Nombre*	Montant (€)		
27	Autriche	2 428	8 649 113	337	1 029 755	2 765	9 678 868	↗	1 711	61,9%	3 091 928	31,9%
28	Croatie	1 879	6 705 287	823	1 930 201	2 702	8 635 488	↗	798	29,5%	1 893 194	21,9%
29	Grèce	2 149	9 983 429	450	1 794 752	2 599	11 778 181	↗	1 014	39,0%	2 318 338	19,7%
30	Monaco	2 092	12 705 562	327	1 529 619	2 419	14 235 181	↗	70	2,9%	368 159	2,6%
31	Mauritanie	909	2 799 500	1 421	3 261 213	2 330	6 060 713	↘	6	0,3%	12 076	0,2%
32	Madagascar	1 836	21 046 508	341	1 505 913	2 177	22 552 421	↗	46	2,1%	318 109	1,4%
33	Ile Maurice	1 777	16 268 046	391	1 557 140	2 168	17 825 187	↗	63	2,9%	404 244	2,3%
34	Suède	1 940	5 505 380	95	318 891	2 035	5 824 271	↗	1 483	72,9%	3 525 918	60,5%
35	Brésil	1 385	11 964 219	377	1 844 130	1 762	13 808 349	↗	112	6,4%	630 649	4,6%
36	Bosnie-Herzégovine	1 056	1 998 245	589	1 091 244	1 645	3 079 489	↗	585	35,6%	781 293	25,4%
37	Andorre	1 077	10 480 614	157	677 821	1 234	11 158 435	↗	219	17,7%	841 099	7,5%
38	Macédoine du Nord	693	1 248 484	329	556 945	1 022	1 805 429	↘	312	30,5%	364 278	20,2%
39	Mexique	786	7 869 595	179	1 059 493	965	8 929 088	↗	34	3,5%	169 944	1,9%
40	Roumanie	837	4 715 083	120	389 192	957	5 104 275	↗	424	44,3%	1 435 165	28,1%
41	Liban	843	5 831 088	105	455 404	948	6 286 492	↗	11	1,2%	45 308	0,7%
42	Chili	748	4 889 447	135	648 349	883	5 537 796	↗	81	9,2%	306 545	5,5%
43	Danemark	820	2 522 607	37	111 356	857	2 633 964	↗	574	67,0%	1 333 520	50,6%
44	Côte d'Ivoire	714	5 957 120	105	577 330	819	6 534 450	↘	11	1,3%	68 973	1,1%
45	Irlande	712	3 042 185	46	189 037	758	3 231 223	↗	436	57,5%	1 144 398	35,4%
46	Vietnam	619	6 455 397	111	553 868	730	7 009 264	↗	26	3,6%	141 990	2,0%
47	Hongrie	597	3 635 520	130	429 579	727	4 065 099	↗	318	43,7%	995 618	24,5%
48	Saint-Pierre-et-Miquelon	580	13 277 802	141	1 661 140	721	14 938 942	↗	7	1,0%	17 228	0,1%
49	Cameroun	609	4 248 280	94	287 290	703	4 535 569	↘	4	0,6%	24 317	0,5%
50	Argentine	512	3 459 772	186	803 028	698	4 262 800	↘	43	6,2%	154 927	3,6%
	Autres pays de résidence	11 046	75 750 298	1 889	7 018 906	12 935	82 769 204	↗	2 537	19,5%	8 271 355	10,0%
	Pays non distingués	254	6 662 534	297	3 170 893	551	9 833 427	↘	2	0,4%	2 430	0,0%
	Total 2023	897 677	3 615 083 884	541 983	1 497 048 534	1 439 660	5 112 132 418		337 891	23,5%	873 275 618	17,1%
	Total 2022	914 653	3 609 280 049	537 030	1 459 216 556	1 451 683	5 068 496 605		332 680	22,9%	844 224 521	16,7%
	% d'évolution	-1,9%	0,2%	0,9%	2,6%	-0,8%	0,9%					

Périmètre : régimes général (dont les indépendants), agricole, des trois fonctions publiques, des professions libérales et des avocats et des autres régimes spéciaux (Banque de France, Chemins de fer secondaire, Comédie française, Cultes, Employés et clercs de notaire, industries électriques et gazières, Opéra national de Paris, RATP et SNCF).

🇪🇺 Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni

🤝 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale

🇫🇷 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

Chiffres clés 2023

62 %

des pensions ouvertes sont des droits propres. L'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie sont les seuls pays de résidence du top 50 où les droits dérivés sont supérieurs aux droits propres.

Cette particularité est la conséquence d'un âge moyen très élevé des retraités hommes (82,1 ans) combiné à un âge moyen sensiblement inférieur des conjointes (77,5 ans). Dans les autres pays de résidence, ces moyennes sont respectivement de 78,5 ans et 79,3 ans (source Cnav).

296 euros/mois

ont été versés, en moyenne, au bénéficiaire d'une pension de retraite (tous droits confondus).

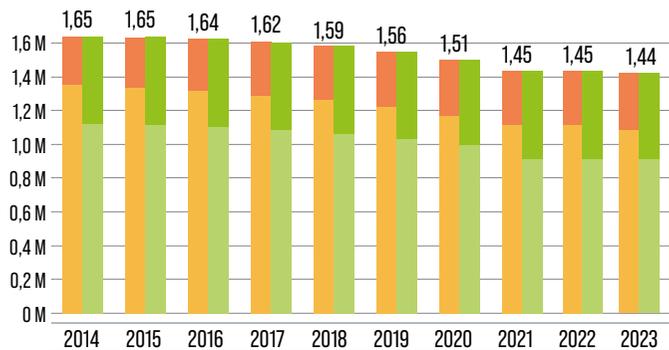
Ce montant est inférieur à celui reçu par un retraité résidant en France (en moyenne, en 2022, 800 euros mensuel pour une pension du régime général) car les retraités de l'étranger ont eu généralement des carrières professionnelles incomplètes en France et donc un nombre de trimestres validés moindres. Les moyennes mensuelles constatées varient toutefois de manière importante selon le pays de résidence (hors TOM*) : de 147 euros en Macédoine du Nord à 982 euros en Thaïlande.

* Les TOM sont à distinguer car les retraités qui y résident sont presque majoritairement d'anciens fonctionnaires d'État (46%), ayant exercé leur activité en France métropolitaine ou dans les TOM, ce qui induit donc une proportion de retraités avec des carrières complètes plus importante et donc des niveaux de pensions très supérieurs à la moyenne constatée.

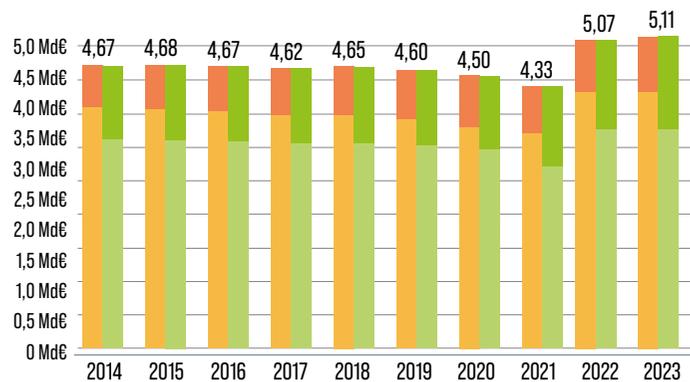
LES PENSIONS DE VIEillesSE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Historique sur 10 ans

-13 % en nombre sur la décennie



+10% en montant sur la décennie



Nature de la pension

- Pension au titre de la législation française
- Pension au titre des accords internationaux

Type de droit

- Pension de vieillesse
- Pension de réversion



POUR MIEUX COMPRENDRE CES ÉVOLUTIONS

À périmètre constant*, les évolutions des droits ouverts et des montants dépensés sont respectivement de -15% et -5%.

Trois facteurs peuvent expliquer la tendance observée sur les dépenses de pensions de retraite de base à l'étranger :

- **La revalorisation des pensions** : le 1^{er} janvier, les pensions de retraite de base sont revalorisées en fonction de l'évolution des prix à la consommation. Entre 2014 et 2023, ce mécanisme s'est traduit par des augmentations cumulées de 8,5%.
- **La croissance de la pension moyenne des retraités ou effet noria** : les nouveaux retraités ont en moyenne une pension plus élevée en raison de carrières plus favorables. Ce constat se vérifie particulièrement chez les femmes qui ont progressivement accédé plus largement au marché du travail, avec des emplois souvent mieux rémunérés.
- **L'évolution des effectifs ou effet volume** : à périmètre constant*, les effectifs en droits ouverts ont baissé de 15% en 10 ans, réduisant donc l'impact des effets revalorisation et noria sur les montants totaux dépensés. Cette baisse, en décalage avec la hausse de 12% sur dix ans des effectifs totaux de retraités, tous pays de résidence confondus (**source Drees**), s'explique principalement par les caractéristiques démographiques des pensionnés résidant à l'étranger, plus âgés en moyenne que les pensionnés résidant en France, car issus principalement de flux migratoires anciens qui se renouvellent peu.

En dix ans, les pensions de retraite de base exportées en Algérie ont ainsi reculé de 117 400 unités (soit -25%), celles vers l'Espagne de 50 500 unités (-14%) et celles vers l'Italie de 44 000 unités (soit -34%). Les pensions exportées au Maroc ont également reculé mais dans des proportions moindres qu'en Algérie (-4%) tandis que celles exportées en Tunisie ont légèrement augmenté (+5%). La France reçoit en effet chaque année sur son territoire des travailleurs saisonniers marocains et tunisiens, du fait de conventions de main-d'oeuvre signées en 1963 avec ces deux pays, ce qui a pour conséquence de renouveler davantage les effectifs des retraités marocains et tunisiens.

Sur cette même période de dix ans, les pensions versées au titre de la législation française ont reculé de 291 800 unités (-21%) alors que les pensions versées au titre des accords internationaux ont progressé de 52 600 unités (+18%).



BON À SAVOIR

La réforme de la LURA (liquidation unique des régimes alignés), introduite en janvier 2017, et l'intégration de la SSI (sécurité sociale des indépendants) au régime général, en janvier 2020, ont réduit le nombre des polypensionnés et donc celui des droits ouverts. Entre 2017 et 2021, le nombre moyen des pensions de retraite de base par retraité a ainsi évolué de 1,38 à 1,26 (**source Drees**). Par conséquent, la baisse constatée en dix ans des droits ouverts (-15% à périmètre constant) est nécessairement supérieure à celles des bénéficiaires différents.

* Évolution du périmètre des pensions affichées : voir début du chapitre.

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

L'allocation de retraite complémentaire complète la pension de retraite versée par le régime de base. Elle est calculée sur la base d'un système par points acquis durant toute la carrière professionnelle. On distingue l'allocation de retraite (droit propre du retraité) et l'allocation de réversion (au décès du retraité, une fraction de sa retraite complémentaire est attribuée sous certaines conditions à ses ayants droit).

Focus sur les 50 premiers pays de résidence (1/2)

Rang	Pays et zones de résidence	Allocation de retraite		Allocation de réversion		TOTAL			
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Variation 2023/2022	Montant (€)	Variation 2023/2022
1	Algérie	106 277	105 002 097	147 537	134 381 262	253 814	↘	239 383 359	↗
2	Portugal	123 255	318 950 504	43 635	57 407 466	166 890	↘	376 357 969	↗
3	Espagne	96 752	182 647 336	29 345	41 167 401	126 097	↘	223 814 737	↗
4	Maroc	25 520	86 270 125	31 633	44 968 325	57 153	↗	131 238 450	↗
5	Italie	33 468	63 507 320	13 826	19 927 137	47 294	↘	83 434 457	↗
6	Belgique	30 625	115 307 010	8 992	23 702 578	39 617	↘	139 009 588	↗
7	Nouvelle-Calédonie	27 056	125 087 573	4 989	14 114 707	32 045	↗	139 202 280	↗
8	Tunisie	15 516	27 779 175	13 982	14 626 581	29 498	↗	42 405 755	↗
9	Allemagne	19 623	53 242 051	4 215	11 315 191	23 838	↘	64 557 243	↗
10	Suisse	15 951	100 894 488	1 953	15 350 141	17 904	↗	116 244 629	↗
11	Canada	9 533	29 360 546	1 430	4 891 604	10 963	↗	34 252 150	↗
12	Israël	8 934	70 724 004	1 426	8 437 287	10 360	↗	79 161 292	↗
13	Turquie	6 394	9 387 627	2 927	2 715 627	9 321	↘	12 103 254	↗
14	Royaume-Uni	7 948	42 585 005	931	6 427 758	8 879	↗	49 012 763	↗
15	États-Unis	7 393	55 171 392	996	7 215 516	8 389	↗	62 386 908	↗
16	Serbie	5 948	8 243 380	2 394	2 685 162	8 342	↘	10 928 541	↗
17	Sénégal	3 320	11 468 157	3 310	4 100 681	6 630	↘	15 568 837	↗
18	Polynésie française	5 049	29 250 550	977	3 987 466	6 026	↗	33 238 016	↗
19	Monaco	4 857	53 181 768	1 028	7 783 932	5 885	↘	60 965 700	↗
20	Luxembourg	3 578	25 391 243	493	2 152 772	4 071	↗	27 544 014	↗
21	Mali	2 698	2 451 108	1 211	1 028 349	3 909	↗	3 479 457	↗
22	Pologne	2 490	6 092 827	893	1 365 006	3 383	↗	7 457 833	↗
23	Pays-Bas	2 708	9 534 803	408	1 845 556	3 116	↘	11 380 359	↗
24	Japon	2 266	16 847 005	221	1 290 885	2 487	↗	18 137 890	↗
25	Thaïlande	2 107	20 829 606	186	993 886	2 293	↗	21 823 492	↗
26	Australie	1 959	7 390 998	328	1 216 169	2 287	↗	8 607 167	↗
27	Grèce	1 475	5 515 627	317	1 174 106	1 792	↗	6 689 734	↗
28	Ile Maurice	1 314	10 572 060	247	1 009 436	1 561	↗	11 581 496	↗
29	Suède	1 326	4 981 196	120	922 442	1 446	↗	5 903 638	↗
30	Madagascar	1 193	9 939 599	214	1 160 936	1 407	↗	11 100 535	↗

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

Chiffres clés 2023

2,21 Md€

d'allocations de retraite complémentaire ont été versés par la France à ses retraités qui résident à l'étranger.

+7%

de prestations servies en comparaison de l'année précédente. Pour information, la valeur du point de retraite complémentaire Agirc-Arrco a augmenté de 5,12% en novembre 2022 et 4,9% en novembre 2023. Par ailleurs, le périmètre du présent rapport a été élargi en 2023 aux régimes des artistes-auteurs et des personnels navigants de l'aéronautique civile. A périmètre constant, la hausse est réajustée à 5,8%.

52%

des prestations ont été exportées dans les pays qui appliquent les règlements européens de coordination. En outre, les cinq premiers pays de résidence des retraités ont reçu près de la moitié des paiements de la France.

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Focus sur les 50 premiers pays de résidence (2 /2)

Rang	Pays et zones de résidence	Allocation de retraite		Allocation de réversion		TOTAL			
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Variation 2023/2022	Montant (€)	Variation 2023/2022
31	Croatie	1 004	2 310 777	382	575 628	1 386	↓	2 886 405	↑
32	Mauritanie	654	715 398	730	731 112	1 384	↑	1 446 510	↑
33	Autriche	1 158	4 508 081	197	1 112 631	1 355	↑	5 620 712	↑
34	Saint-Pierre-et-Miquelon	1 053	5 339 441	262	607 422	1 315	↑	5 946 863	↑
35	Brésil	1 000	9 774 905	283	2 376 575	1 283	↑	12 151 479	↑
36	Liban	672	6 591 959	101	676 689	773	↑	7 268 649	↑
37	Bosnie-Herzégovine	576	643 958	180	200 933	756	↓	844 891	↓
38	Roumanie	597	3 780 169	95	269 760	692	↑	4 049 928	↑
39	Andorre	563	5 089 608	78	548 439	641	↑	5 638 047	↑
40	Côte d'Ivoire	547	4 591 765	87	545 139	634	↓	5 136 903	↑
41	Danemark	545	1 923 829	71	354 760	616	↓	2 278 590	↑
42	Mexique	492	4 870 187	123	1 022 188	615	↑	5 892 374	↑
43	Irlande	512	2 092 345	69	360 093	581	↑	2 452 439	↑
44	Hongrie	416	1 924 156	107	401 350	523	↑	2 325 506	↑
45	Vietnam	419	4 246 869	56	234 678	475	↑	4 481 548	↑
46	Chili	403	2 271 247	69	488 801	472	↑	2 760 048	↑
47	Camaroun	387	1 818 603	66	284 752	453	↓	2 103 355	↓
48	Macédoine du Nord	356	407 031	81	77 706	437	↓	484 737	↑
49	Norvège	395	1 465 197	41	326 508	436	↑	1 791 705	↑
50	Argentine	321	2 320 802	95	839 384	416	↑	3 160 186	↑
	Autres pays de résidence	7 103	59 842 293	1 228	5 751 973	8 331	↑	65 594 265	↑
	Pays non distingués	761	21 624 314	103	1 775 083	864	↑	23 399 397	↑
	Total 2023	596 467	1 755 759 113	324 668	458 926 967	921 135		2 214 686 080	
	Total 2022	610 576	1 645 235 755	320 578	424 677 054	931 154		2 069 912 809	
	% d'évolution	-2,3%	6,7%	1,3%	8,1%	-1,1%		7,0%	

Périmètre : régimes de retraite complémentaire des salariés du secteur privé (Agirc-Arrco), des agents non-titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (Ircantec), des exploitants agricoles (MSA), des professionnels libéraux (CNAVPL), des personnels navigants de l'aéronautique civile (CRPN) et des artistes et auteurs (IRCEC). La retraite additionnelle des fonctionnaires (RAFP) n'est pas comprise dans les données affichées.

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

● Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni

🤝 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale

🇫🇷 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

Chiffres clés 2023

65 %

des allocations exportées sont des droits propres. Toutefois, parmi les cinquante premiers pays de résidence, l'Algérie et le Maroc font figure d'exception dans la mesure où les droits dérivés y sont plus nombreux (respectivement, 58% et 55% des droits totaux ouverts). Cette exception met en lumière une population masculine de retraités algériens et marocains plus âgée que dans le reste du monde, car issue principalement de flux migratoires anciens vers la France, des années 1960 et 1970.

245 euros/mois

ont été versés, en moyenne, au titulaire d'un droit propre et 118 euros à celui d'un droit dérivé. Il s'agit ici de moyennes mensuelles par droit ouvert et non pas par bénéficiaire car ce dernier peut avoir été affilié à plusieurs régimes complémentaires au cours de sa vie professionnelle et donc percevoir plusieurs allocations.

Ces moyennes mensuelles sont par ailleurs très variables selon le régime débiteur de l'allocation et le pays de résidence de l'allocataire.

Par exemple, droits propres et droits dérivés confondus, elles fluctuent de 70 euros par mois, pour le régime des exploitants agricoles, à 2 260 euros pour le régime des personnels navigants de l'aéronautique civile. Elles oscillent également, parmi les cinquante premiers pays de résidence, de moins de 80 euros par mois en Algérie et au Mali à plus de 790 euros à Monaco, au Mexique et en Thaïlande. Il convient ici de rappeler, pour comprendre ces disparités, que le montant de la retraite complémentaire dépend de deux facteurs principaux : d'une part, la durée de cotisation en France et, d'autre part, le niveau de la rémunération précédemment perçue en tant que travailleur.

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER



Historique sur 10 ans

-14 % en nombre sur la décennie



+28% en montant sur la décennie



POUR MIEUX COMPRENDRE CES ÉVOLUTIONS

À périmètre constant*, les évolutions des droits ouverts et des montants dépensés sont respectivement de -17% et +21%.

Trois facteurs peuvent expliquer la tendance observée sur les dépenses d'allocations de retraite complémentaire à l'étranger :

- **La revalorisation des allocations** : le point Agirc-Arrco est révisé chaque année, en novembre, pour tenir compte notamment de l'inflation. Entre 2014 et 2021, l'augmentation de ce point a toutefois été limitée, soit 0,6% en novembre 2018 et 1,0% en novembre 2019. Pour compenser les effets de l'inflation, cette revalorisation s'est accélérée pour atteindre 5,12% en novembre 2022 et 4,9% en novembre 2023.
- **La croissance de l'allocation moyenne des retraités ou effet noria** : les nouveaux retraités ont en moyenne une allocation plus élevée en raison de carrières plus favorables. Ce constat se vérifie particulièrement chez les femmes qui ont progressivement accédé plus largement au marché du travail, avec des emplois de mieux en mieux rémunérés.
- **L'évolution des effectifs ou effet volume** : à périmètre constant*, les effectifs en droits ouverts ont baissé de 17% en 10 ans, réduisant donc l'impact des effets revalorisation et noria sur les montants totaux dépensés. Cette baisse, en décalage avec la hausse de 13% sur dix ans des effectifs totaux Agirc-Arrco (résidence en France et à l'étranger), s'explique principalement par les caractéristiques démographiques des allocataires résidant à l'étranger, plus âgés en moyenne que les allocataires résidant en France, car issus principalement de flux migratoires anciens.

En dix ans, les allocations exportées en Algérie ont ainsi reculé de 95 000 unités (soit -28%), celles vers l'Espagne de 42 000 unités (-25%) et celles vers l'Italie de 21 400 unités (soit -32%). Les allocations exportées au Maroc et en Tunisie ont également reculé mais dans des proportions moindres qu'en Algérie (respectivement -13% et -8%) car la France reçoit chaque année sur son territoire des travailleurs saisonniers marocains et tunisiens, du fait de conventions de main-d'oeuvre signées en 1963 avec ces deux pays, ce qui a pour conséquence de renouveler davantage les effectifs des retraités marocains et tunisiens.



BON À SAVOIR

En 2018, l'Agirc-Arrco a changé son système d'information, en prévision de la fusion des deux régimes au 1^{er} janvier 2019, ce qui a permis une meilleure qualité dans la production de ses données. Les évolutions sur dix ans, à périmètre constant, s'en trouvent donc également affectées.

*Évolution du périmètre des allocations affichées : voir début du chapitre.

LES RENTES D'AT-MP VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

La rente d'AT-MP (Accident du Travail - Maladie Professionnelle) est un revenu périodique attribué en réparation d'un dommage causé par un accident du travail ou une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente partielle ou totale.

On distingue les rentes de victimes (la personne victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle reçoit directement le montant de la rente, lequel est calculé à partir de son taux d'incapacité et du montant de son salaire antérieur) et les rentes de survivants (lorsque l'accident du travail ou la maladie professionnelle entraîne le décès de la victime, certains ayants droit peuvent prétendre à une rente).

Focus sur les 25 premiers pays de résidence

Rang	Pays et zones de résidence	Rente de victime		Rente de survivant		TOTAL			
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Variation 2023/2022	Montant (€)	Variation 2023/2022
1	Portugal	9 976	28 843 573	974	12 759 553	10 950	↘	41 603 126	↘
2	Algérie	6 176	16 405 598	1 294	14 553 642	7 470	↘	30 959 239	↘
3	Espagne	3 722	10 432 701	316	4 231 413	4 038	↘	14 664 114	↘
4	Maroc	1 999	5 832 604	604	6 718 840	2 603	↘	12 551 444	↘
5	Italie	1 522	5 075 866	186	2 866 211	1 708	↘	7 942 077	↘
6	Tunisie	1 052	2 822 375	201	2 170 316	1 253	↘	4 992 691	↗
7	Belgique	662	1 712 945	87	1 420 896	749	↘	3 133 841	↘
8	Turquie	323	1 084 864	94	1 027 096	417	↘	2 111 960	↗
9	Allemagne	330	1 016 936	47	654 008	377	↘	1 670 945	↘
10	Canada	306	738 662	17	235 867	323	↘	974 529	↗
11	Serbie	275	812 339	16	198 818	291	↘	1 011 156	↗
12	Suisse	236	688 408	13	229 668	249	↘	918 076	↘
13	États-Unis	189	553 659	12	188 500	201	↘	742 159	↘
14	Sénégal	90	329 924	75	526 540	165	↗	856 464	↘
15	Israël	157	471 374	8	187 498	165	↘	658 872	↘
16	Mali	101	275 573	61	461 783	162	↘	737 356	↘
17	Pologne	113	440 072	44	640 208	157	↗	1 080 280	↗
18	Royaume-Uni	112	483 182	14	254 812	126	↘	737 993	↗
19	Luxembourg	90	214 466	8	169 695	98	↘	384 161	↘
20	Croatie	59	173 415	4	54 796	63	↘	228 211	↘
21	Australie	55	140 431	3	52 331	58	↗	192 762	↘
22	Thaïlande	54	168 641	2	43 537	56	↗	212 178	↗
23	Roumanie	27	71 792	27	209 318	54	↗	281 110	↗
24	Ile Maurice	41	128 314	5	55 544	46	↘	183 858	↘
25	Pays-Bas	40	77 883	4	62 907	44	↘	140 790	↘
	Autres pays de résidence	560	1 754 451	75	1 039 423	635	↘	2 793 874	↗
	Pays non distingués	271	765 390	19	285 575	290	↗	1 050 965	↗
	Total 2023	28 538	81 515 437	4 210	51 298 795	32 748		132 814 232	
	Total 2022	30 963	83 665 932	4 439	52 723 391	35 402		136 389 323	
	% d'évolution	-7,8%	-2,6%	-5,2%	-2,7%	-7,5%		-2,6%	

Périmètre : régimes général, agricole et spéciaux (Banque de France, Industries électriques et gazières, RATP et SNCF)

Chiffres clés 2023

132,81 M€

de rentes d'AT-MP ont été versés par la sécurité sociale française à ses assurés qui résident à l'étranger.

-2,6%

de prestations servies en comparaison de l'année précédente.

Cette évolution s'explique notamment par le recul des paiements en Algérie (-1,7M€) ainsi qu'en Italie, Espagne, Portugal, Belgique et Maroc (-2,4M€ en cumulé pour ces cinq pays).

55%

des prestations ont été exportées vers les pays qui appliquent les règlements européens de coordination. En outre, les cinq premiers pays de résidence des assurés ont reçu 81% des paiements de la France.

1 015 €

ont été versés, en moyenne mensuelle, aux titulaires d'un droit dérivé contre seulement 238 euros aux titulaires d'un droit propre.

Cette disparité tient au mode de calcul : l'ayant droit d'un salarié décédé à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle perçoit une rente équivalente à 40% du salaire annuel du défunt (voire 60% sous certaines conditions) alors que le titulaire d'un droit propre se voit attribuer un montant basé sur le salaire des douze derniers mois et qui varie suivant un taux d'IPP (incapacité permanente partielle).

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

● Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni

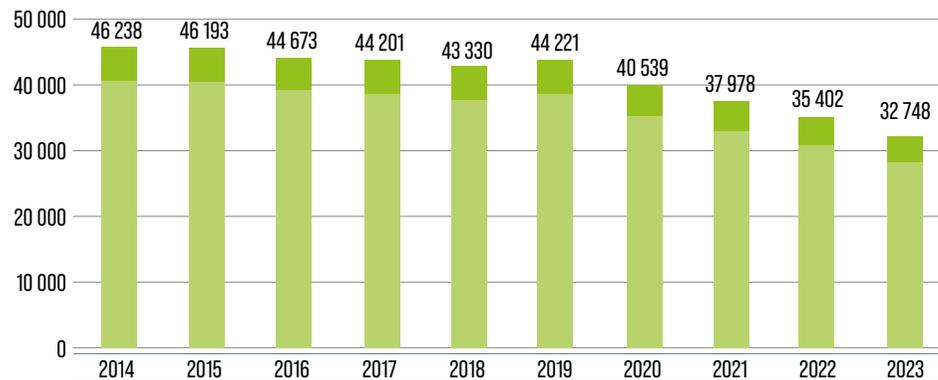
🤝 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale

🇫🇷 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

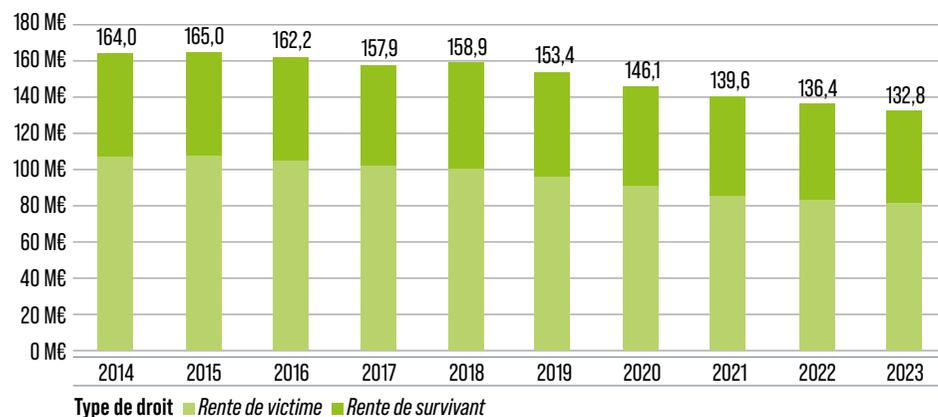
LES RENTES D'AT-MP VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Historique sur 10 ans

-29% en nombre sur la décennie



-19% en montant sur la décennie



POUR MIEUX COMPRENDRE CES ÉVOLUTIONS

Pays de résidence du rentier :

Ce sont principalement les rentes servies en Algérie, Espagne, Italie et au Portugal qui expliquent la tendance baissière, soit en cumulé pour ces quatre pays sur dix ans : -11 600 rentes et -28,80 millions d'euros.

Les rentes exportées vers la Pologne, la Roumanie et le Royaume-Uni infléchissent très légèrement cette tendance, soit en cumulé pour ces trois pays sur dix ans : +77 rentes et +814 000 euros.

D'une manière plus générale, la baisse des rentes d'AT-MP apparaît comme très homogène géographiquement. Elle atteint -26% en nombre et -17% en montant dans la zone de l'UE-EEE-Suisse et -33% en nombre et -22% en montant en dehors de cette zone.

Droit du rentier :

Ce sont les droits propres exportés qui expliquent en priorité la tendance baissière dans la mesure où ceux-ci ont reculé de 31% en nombre et 24% en montant, ce qui équivaut sur la décennie à -12 600 rentes et -26,06 millions d'euros.

En revanche, les droits dérivés exportés (rentes de survivants) ont plus faiblement reculé durant la même période, avec des évolutions de -18% en nombre et -9% en montant, ce qui équivaut à -900 rentes et -5,10 millions d'euros.

La revalorisation des rentes d'AT-MP au cours de la décennie explique que l'évolution à la baisse soit plus prononcée sur les nombres que sur les montants.

LES PENSIONS D'INVALIDITÉ VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

La pension d'invalidité vise à compenser la diminution de salaire résultant de la perte d'au moins deux tiers de la capacité de travail ou de gains, due à la maladie ou à un accident non professionnel. On distingue les pensions d'invalidité (pensions versées directement aux assurés invalides n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite) et les pensions de survivants invalides (après le décès du bénéficiaire d'une pension d'invalidité ou de retraite, le conjoint survivant, s'il a atteint les conditions d'âge et s'il est invalide lui-même, peut prétendre au bénéfice d'une pension).

Focus sur les 25 premiers pays de résidence

Rang	Pays et zones de résidence	Pension d'invalidité		Pension de survivant invalide		TOTAL	
		Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre* Variation 2023/2022	Montant (€) Variation 2023/2022
1	Portugal	1 318	8 370 953	18	200 147	1 336 ↑	8 571 100 ↑
2	Espagne	813	4 057 909	12	118 262	825 ↓	4 176 171 ↓
3	Suisse	714	3 113 645	6	48 690	720 ↑	3 162 336 ↑
4	Allemagne	682	1 875 185	3	28 773	685 ↑	1 903 958 ↑
5	Belgique	653	4 319 154	13	209 327	666 ↓	4 528 481 ↑
6	Luxembourg	199	888 070	0	0	199 ↑	888 070 ↑
7	Italie	117	732 254	6	41 729	123 ↓	773 984 ↓
8	Pologne	114	555 856	5	48 075	119 ↑	603 930 ↑
9	Algérie	28	223 486	88	508 398	116 ↑	731 884 ↑
10	Maroc	84	708 839	27	125 596	111 ↑	834 434 ↑
11	Pays-Bas	64	280 907	5	51 883	69 ↑	332 791 ↓
12	Canada	60	417 882	2	28 486	62 ↓	446 368 ↑
13	Turquie	51	395 894	4	13 509	55 ↑	409 403 ↓
14	Israël	46	570 833	2	3 545	48 ↑	574 378 ↑
15	Autriche	45	165 172	2	23 026	47 ↑	188 198 ↓
16	Royaume-Uni	43	376 506	3	15 980	46 ↑	392 486 ↑
17	Sénégal	24	151 595	19	143 142	43 ↑	294 736 ↑
18	Tunisie	30	247 064	5	19 456	35 ↓	266 520 ↑
19	Thaïlande	26	327 438	0	0	26 ↑	327 438 ↑
20	Suède	25	78 718	0	0	25 ↑	78 718 ↓
21	Madagascar	19	263 751	5	38 736	24 ↓	302 487 ↑
22	Etats-Unis	21	188 940	3	21 056	24 ↑	209 996 ↑
23	Roumanie	21	171 926	1	45 481	22 ↑	217 407 ↑
24	Hongrie	19	82 719	0	0	19 ↑	82 719 ↓
25	Norvège	19	47 178	0	0	19 ↑	47 178 ↓
	Autres pays de résidence	266	2 119 574	20	168 219	286 ↑	2 287 793 ↑
	Pays non distingués	42	259 416	0	0	42 ↑	259 416 ↑
	Total 2023	5 543	30 990 864	249	1 901 516	5 792	32 892 379
	Total 2022	5 213	29 101 075	261	1 710 805	5 474	30 811 880
	% d'évolution	6,3%	6,5%	-4,6%	11,1%	5,8%	6,8%

Périmètre : régimes général, agricole et spéciaux (Banque de France, Chemins de fer secondaires, Clercs et employés de notaires, Comédie française, Industries électriques et gazières, Marins, Mines, Professions libérales, Opéra de Paris et SNCF).

Glossaire et sources page 74 et suivantes

Chiffres clés 2023

32,89 M€

de pensions d'invalidité ont été versés par la sécurité sociale française à ses assurés qui résident à l'étranger.

+6,8%

de prestations servies en comparaison de l'année précédente. Pour information, les pensions d'invalidité ont fait l'objet d'une revalorisation de 1,54% en avril 2023. Cette évolution s'explique principalement par le rebond des paiements en Suisse (+ 900K€) et au Portugal (+ 345K€).

81%

des prestations ont été exportées vers les pays qui appliquent les règlements européens de coordination. En outre, les cinq premiers pays de résidence des assurés, tous situés en Europe, ont reçu près de 70% des paiements de la France.

94%

des prestations ont été servies à des pensionnés titulaires d'un droit propre. Toutefois, pour l'Algérie, les paiements français ont été adressés majoritairement au titre d'un droit dérivé (soit 70% des paiements), bien au-dessus donc de la moyenne générale qui s'établit à 6% en 2023.

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni

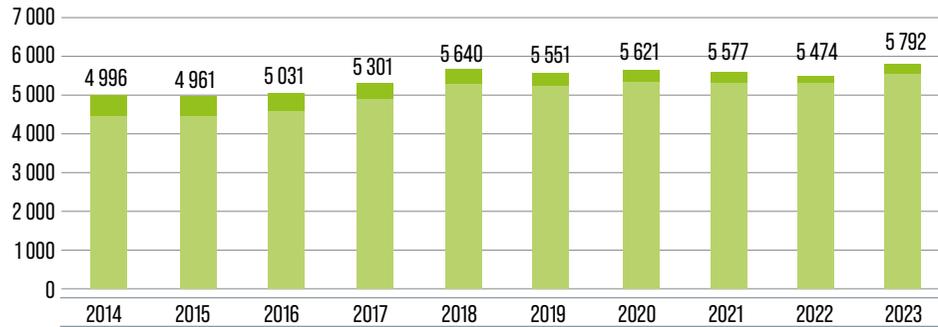
Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale

Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

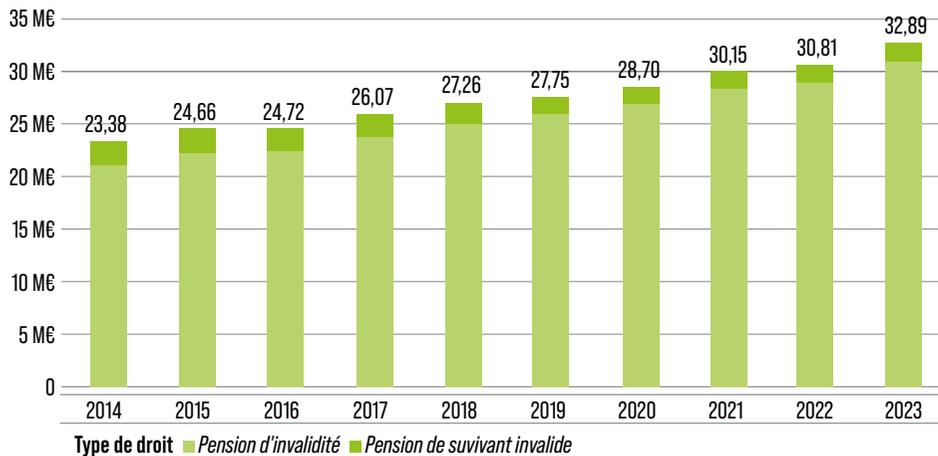
LES PENSIONS D'INVALIDITÉ VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Historique sur 10 ans

+16% en nombre sur la décennie



+41% en montant sur la décennie



POUR MIEUX COMPRENDRE CES ÉVOLUTIONS

Pays de résidence du pensionné :

L'évolution générale à la hausse des pensions d'invalidité repose principalement sur la zone de résidence de l'UE-EEE-Suisse (+1 088 pensions et +9,59 millions d'euros sur dix ans). Cette tendance est réduite de manière marginale par la baisse constatée en dehors de cette zone de résidence (-292 pensions sur dix ans).

Ce sont principalement les pensions exportées en Belgique, Espagne, Portugal et Suisse qui expliquent la tendance haussière, soit en cumulé pour ces quatre pays sur dix ans : +853 pensions et +7,49 millions d'euros.

Les pensions payées en Algérie, Italie, Maroc et Tunisie minorent cette hausse, soit en cumulé pour ces quatre pays sur dix ans : -486 pensions et -1,75 million d'euros.

Pour information : la non corrélation des évolutions en nombre et en montant s'explique en partie par la revalorisation des pensions d'invalidité en avril de chaque année, basée sur l'évolution des prix à la consommation. En dix ans, les pensions d'invalidité ont ainsi été augmentées de 10,7%, dont 1,54% en 2023.

Droit du pensionné :

En matière de droit du pensionné, deux tendances s'opposent.

D'un côté, les droits propres qui augmentent sensiblement sur dix ans : +25% en nombre et +47% en montant ;

Et d'un autre côté, les droits dérivés qui reculent très fortement sur dix ans : -57% en nombre et -18% en montant.

La part des droits dérivés (pension de survivant invalide) se réduit ainsi sans interruption, passant de 11% du stock des pensions payées par la France à l'étranger en 2014 à 4% en 2023.

LES CAPITAUX DÉCÈS VERSÉS AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Les capitaux décès sont des prestations en espèces d'assurance décès versées sous forme d'indemnité, aux personnes qui étaient, au jour du décès, à la charge effective totale et permanente de l'assuré, avec un ordre de priorité, si celui-ci n'avait pas liquidé sa retraite.

Le capital décès n'est pas attribué de façon automatique ; le ou les bénéficiaires éventuels doivent en faire la demande. Les bénéficiaires prioritaires disposent d'un mois à compter de la date du décès pour faire valoir leur droit de priorité. Passé ce délai, ce droit de priorité est perdu et la demande peut se faire dans un délai de deux ans à compter de la date du décès, au même titre que les bénéficiaires non prioritaires.

Focus sur les 20 premiers pays de résidence

Rang	Pays et zones de résidence	Capital décès			
		Nombre*	Variation 2023/2022	Montant (€)	Variation 2023/2022
1	Portugal	52	↗	142 295	↗
2	Belgique	32	↗	72 784	↗
3	Maroc	20	↗	46 859	↗
4	Algérie	18	↘	57 678	↘
5	Italie	13	↘	31 618	↘
6	Tunisie	10	↗	29 599	↘
7	Allemagne	10	↘	25 705	↘
8	Canada	10	↗	16 860	↗
9	Espagne	8	↗	26 454	↗
10	Sénégal	8	↗	21 995	↗
11	Roumanie	6	→	21 995	↗
12	Suisse	6	↘	14 878	↘
13	Mali	5	↘	18 257	↘
14	Côte d'Ivoire	4	↗	10 288	↗
15	Cap-Vert	4	-	7 448	-
16	États-Unis	4	↗	6 834	↗
17	Royaume-Uni	4	↘	4 654	↘
18	Luxembourg	3	→	9 885	↗
19	Lituanie	3	↗	6 706	↗
20	Cameroun	2	↗	6 952	↗
	Autres pays de résidence	23	↘	49 308	↘
Total 2023		245		629 049	
Total 2022		252		653 708	
% d'évolution		-2,8%		-3,8%	

Périmètre : régimes général, agricole et spéciaux (Clercs et employés de notaires et SNCF)

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

● Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni

🤝 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale

🇫🇷 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'ANNÉE 2023

En 2023, la sécurité sociale française a versé aux ayants droit de ses assurés décédés qui résident à l'étranger près de 630 000 euros, soit une baisse de 3,8% par rapport à l'exercice 2022.

Les pays de résidence de l'UE-EEE-Suisse ont reçu près de 60% des paiements français à l'étranger et les cinq principaux pays de résidence, plus de la moitié de ces paiements.

Historique sur 10 ans

Sur la période 2014-2023, les versements de capitaux décès à l'étranger ont progressé de manière dynamique, mais non linéaire, soit sur dix ans +101% en nombre et +15% en montant.

Les versements dans les pays de résidence de l'UE-EEE-Suisse ont toujours été majoritaires, oscillant entre 52% et 63% du montant total attribué par la France.

L'évolution irrégulière des versements des capitaux décès est fortement liée à la nature même de la prestation et à ses modalités d'attribution.

